



**DEBAT SUR LE THEME DE TRAVAIL DE L'AICESIS
2009-2011 :**

« Le rôle des CES/IS dans la nouvelle gouvernance, économique, sociale et
environnementale mondiale »

**CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DU GABON AU SOUS THEME 2 :**

« Les indicateurs de développement complémentaires au PIB : Collecte et
Interprétation »

I. INTRODUCTION

L'expression sustainable développement, traduite de l'anglais par " Développement durable" apparaît pour la 1^{ère} fois en 1980 dans la Stratégie Mondiale de la Conservation, une publication de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Quelques années plus tard, elle se répandra dans la foulée de la publication, en 1987, du Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, "Notre avenir à tous" (aussi appelé Rapport Brundtland). C'est de ce rapport qu'est extraite la définition reconnue aujourd'hui :« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins ». Il s'agit des besoins sur le plan économique, social et environnemental.

Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est devenu une aspiration que partagent un grand nombre de chercheurs, d'Associations et ONG, d'Institutions ou d'Organismes Internationaux.

Tout ce panel d'intervenants posent donc un regard critique sur un mode de développement qui, très souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité à la pauvreté.

Le développement durable, ainsi issu de cette idée ne peut s'envisager dans sa seule dimension économique. Il ne sera durable que s'il est appréhendé globalement et notamment dans ses conditions sociale et environnementale.

De ce point de vue, la croissance économique mesurée par le PIB ne rend pas compte du respect ou non des principes de développement durable ni de ses effets sur l'environnement.

Le PIB reste un indicateur économique qui mesure le niveau de production d'un pays. Il est défini comme la valeur totale de la production interne des biens et services dans un pays donné au cours

d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire national. Sa variation est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la croissance économique.

C'est donc un indicateur imparfait qui comporte plusieurs limites. Il s'est donc avéré nécessaire de se doter d'outils pertinents pour mesurer alors les progrès réalisés dans ce domaine. D'où la nécessité de reconsidérer les instruments de mesure de la richesse d'un pays afin de pouvoir :

- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie ;
- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité ;
- Viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

A cet effet, on a assisté à une floraison d'indicateurs, dits indicateurs complémentaires au PIB. Ces indicateurs remettent en question la domination politique, médiatique du PIB et de la croissance économique dans la mesure de la richesse ou du progrès des nations mais prennent en compte d'autres facteurs ignorés par le PIB afin de mesurer le bien-être des populations tout en incluant des aspects démographiques et sanitaires, les infrastructures, le niveau d'instruction ou de pauvreté absolue, la gouvernance, etc.

La prise en compte de ces indicateurs, leur mode de confection et leur interprétation permettent d'établir une sorte de kaléidoscope. A partir de ce panorama, on peut mesurer, autant que faire se peut, ce qui est réalisé dans la plupart des domaines où les besoins humains en matière de développement durable s'expriment le plus nettement.

Faut-il rappeler que les principales méthodes de collecte de ces indicateurs sont les suivantes :

1- **L'enregistrement** par lequel les registres et les licences sont particulièrement utiles pour un dénombrement complet, mais se limitent aux seules variables.

2- **Les questionnaires** qui sont des formulaires remplis et retournés par les déclarants. Ils peuvent être remis ou envoyés par la poste et collectés ultérieurement, ou renvoyés au moyen d'une enveloppe. Cette méthode est adoptée pour une population entière ou pour des secteurs échantillonnés.

3- **Les entretiens** au travers de formulaires remplis à l'occasion d'un entretien avec le déclarant. Ils restent préférables aux questions qui elles paraissent plus complexes.

4- **Les observations** directes qui, elles, consistent à enregistrer d'une manière systématique le comportement non-verbal d'individus, des événements, des situations, sans communiquer d'aucune manière avec les personnes observées.

5- **Les déclarations** qui constituent la principale alternative aux mesures directes consistent à demander aux déclarants de rendre compte d'un événement ou d'une situation quelconque.

A partir de ce tableau, le Conseil Economique et Social a retenu deux méthodes pour recueillir des informations :

- La méthode qui s'appuie sur la communication, directe ou indirecte, avec le répondant, en utilisant un outil de recueil d'informations qui peut être le téléphone ou l'entretien personnel.

Pour cela, il a fallu:

- définir le contexte de l'enquête à mener ;
 - définir les objectifs à atteindre ;
 - poser des questions simples avec un style clair et précis, voire compréhensible pour tout le monde sur des faits vérifiables ;
 - poser des questions conduisant à des réponses précises (questions fermées ou à choix multiples) plutôt que des questions ouvertes beaucoup plus difficiles à formuler et à interpréter ;
 - choisir un mode d'administration direct et ciblé sur le terrain
- La méthode qui s'appuie sur l'observation des comportements, sans communiquer avec les personnes dont on étudie les comportements

Par contre, s'agissant de l'interprétation des indicateurs, il a été noté clairement qu'elle devait tenir compte des influences extérieures ou ponctuelles et de leur portée concernant les objectifs à atteindre. Afin de prendre une décision objective, la prudence dans l'analyse et la modestie dans la suggestion sont donc recommandées.

1. Indicateurs de pauvreté et d'inégalités sociales

La pauvreté est l'incapacité d'un individu, d'un ménage, d'une communauté à satisfaire ses besoins fondamentaux. La satisfaction est liée au dynamisme de l'économie, à la pertinence de l'élaboration des stratégies de développement et à leur mise en œuvre.

Une personne en situation de pauvreté ne dispose pas de ressources matérielles (manque d'argent) et vit dans des conditions qui ne lui permettent pas d'exister dignement selon les droits légitimes et vitaux de la personne humaine et qui la condamnent à survivre péniblement au jour le jour.

▪ Selon le Rapport de la Banque Mondiale (1994), l'extrême pauvreté se mesure par :

- la pauvreté absolue : caractérisée par la situation de personnes ne disposant pas de la quantité minimale de biens et services leur permettant de vivre normalement ;

-la pauvreté relative : établie par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. C'est un des aspects des inégalités économiques et sociales. Elle est également source d'exclusion sociale.

▪ Selon l'enquête générale de l'ensemble de la population réalisée sur cinq (5) ans en province, en milieu urbain et rural au Gabon par la Direction Générale des Enquêtes Economiques (DGEE), les indicateurs de mesure inhérents à ces objets sont :

➤ **L'incidence de la pauvreté (en pourcentage)**

L'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est nettement plus importante en milieu rural. Au Gabon, elle est estimée à 25% de la population. Ce sont les travailleurs agricoles qui contribuent plus fortement à l'extrême pauvreté. Son étude permettra de déceler les opportunités en milieu rural permettant d'apprécier le niveau de productivité dans l'agriculture dû à la faible taille des exploitations, au manque d'accès au crédit et aux intrants, à un outillage rudimentaire, à l'enclavement et au manque d'infrastructures.

➤ **La profondeur de la Pauvreté**

La profondeur de la pauvreté est plus grande en Afrique que dans les autres régions. La consommation moyenne des pauvres est plus basse qu'ailleurs, à environ moins d'un dollar américain par jour en 2005". Son étude donnera avec exactitude le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

➤ **La sévérité de la pauvreté**

Il convient de montrer qu'en dépit du rôle de puissant instrument de réduction de la pauvreté qu'est la croissance économique, pour un taux de croissance donné, l'ampleur de la réduction de la pauvreté dépend des changements dans la répartition du revenu suite à la variation de la croissance et des inégalités initiales au plan des revenus, des actifs et de l'accès aux opportunités. Ainsi, l'égalité et l'équité constituent des conditions indispensables à la réduction de la pauvreté.

Dans les pays où les équilibres macro économiques sont réalisés et les indicateurs sociaux améliorés, la sévérité et la persistance de la pauvreté dépendent des inégalités dont les disparités (socio-économiques), les dominations (relations interpersonnelles), les discriminations (différences de traitement), fondées sur le sexe, l'identité ethnique, la race, la religion ou le statut social.

➤ **La proportion de la population disposant de moins d'un dollar américain par jour à parité de pouvoir d'achat**

L'Afrique subsaharienne semble être, selon les études menées par la Banque Mondiale, la seule grande région où la pauvreté stagne en pourcentage (50% en 2005, contre 51% en 1981, mais avec une pointe à 58% en 1996) et progresse en nombre (384 millions en 2005 contre 202 millions).

Une enquête générale de l'ensemble de la population sur une période de 5 ans détermine le pourcentage de la population vivant en dessous des 1,25 dollar par jour dans le pays, car la proportion de la population en âge de travailler ayant un emploi est un bon indicateur de la capacité d'une économie à générer des emplois

2. Indicateurs de Santé et de nutrition

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon, voire des gamètes à celui de la personne âgée.

La nutrition correspond à l'ensemble des processus par lesquels le corps digère, assimile et utilise les aliments. Son but est de fournir de l'énergie et assurer le fonctionnement des tissus et organes, ainsi que leur croissance et leur répartition.

Selon l'enquête démographique et de santé réalisée sur une période de cinq (5) ans, sur la base du questionnaire des identifications du bien être sur trois (3) ans, des relevés administratifs sur un an, et des enquêtes spécifiques sur trois (3) ans, en province, en milieu rural et urbain, les indicateurs retenus sont :

➤ Le taux de malnutrition

Les études démographiques de santé effectuées sur les sujets sur une durée de 3 à 5 ans permettent de déterminer les différentes causes très fréquentes qui conduisent à un état de malnutrition et de trouver les solutions permettant de réduire le nombre de personnes souffrantes.

➤ Le taux de couverture vaccinale

Les pays africains dont ceux de la sous-région d'Afrique centrale, ont fixé pour objectif d'atteindre une couverture vaccinale d'au moins 80% fin 2007, notamment pour le Programme élargi de vaccination (PEV), mais malheureusement, les résultats des pays du Bloc épidémiologique Afrique Centrale sont restés faibles en comparaison à ceux des autres Blocs de l'Afrique. Ce qui constitue de véritables défis à relever pour chacun de nos pays.

Pour atteindre un taux de couverture vaccinale au niveau national de 90% avec au moins 80% dans chaque province, il faut tenir compte de la proportion des enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole et ayant reçu le BCG, le DTC3 ou de la poliomyélite pendant 3 à 5 ans.

➤ **Le taux de mortalité :**

La mortalité, ou taux de mortalité, est le nombre de décès annuels rapporté au nombre d'habitants d'un territoire donné. Elle se distingue du taux de morbidité qui est le nombre de malades annuels rapporté à la population; et du taux de létalité qui est le nombre de décès rapporté au nombre de malades.

Cet indice statistique sert à l'étude de la démographie, au même titre que la natalité ou la fécondité. Il dépend de la structure par âges de la population. Il existe plusieurs types de taux mortalité :

- le taux de mortalité infantile ;
- le taux de mortalité juvénile ;
- le taux de mortalité des moins de 5 ans
- le taux de mortalité maternelle

Ces données prélevées, pendant une enquête générale de santé réalisée sur une période de 5ans, nous renseignent sur les conditions sanitaires générales d'un pays

A ceux là, s'ajoute le taux de consultations prénatales, d'accouchement et d'allaitement maternel.

➤ **Le taux de prévalence des maladies (VIH/SIDA, tuberculose)**

A partir des relevés administratifs tenus sur un an du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ou des enquêtes de santé effectuées sur 5 ans, le taux de prévalence peut être apprécié et permettre d'utiliser les techniques de prévention.

➤ **Le taux de rupture de stocks de médicaments**

Les médicaments en rupture de stock touchent toutes les catégories de maladies et même les maladies chroniques sont concernées. Ceci permettra de repérer l'origine de la pathologie afin de trouver les mesures d'accompagnement.

➤ **La part de la santé dans le Budget de l'Etat**

Cet indicateur permet de connaître l'évolution structurelle majeure du budget du ministère de la santé, puisqu'il aboutit à une refonte complète de la présentation des actions inscrites.

La santé ne relève pas seulement d'une approche curative individuelle. Ce serait une erreur de perspective. La politique de santé publique doit permettre de comprendre et de résoudre les problèmes de santé à l'échelle de la population. Car, sans ce regard collectif, le système de santé ne peut pas se préparer correctement aux évolutions futures ni prévenir, éduquer ou dépister.

La maîtrise de cet indicateur sur un an poussera les Gouvernements à offrir à leurs concitoyens la meilleure protection sanitaire possible, y compris dans les circonstances les plus difficiles.

3. Indicateurs pour l'éducation

L'éducation prend véritablement corps avec la Loi Ferry de 1882, qui va démocratiser quantitativement le système scolaire. Cet accès à l'éducation et à l'instruction donné à la fois aux jeunes hommes et aux jeunes filles va être et est incontestablement une des missions régaliennes réussies pour bon nombre de nos Etats.

Cependant, force est de noter que la plupart que des exigences formulées par l'UNESCO n'ont pas toujours été remplies, aussi bien en termes de ressources humaines, d'infrastructures que d'outils didactiques.

Quoique les réalisations soient contrastées par pays, les dominantes se retrouvent dans les indicateurs qui mesurent le niveau éducatif, la quantité des services éducatifs et la qualité de l'enseignement, à savoir :

- Le taux brut de scolarisation au primaire
- Le taux net de scolarisation au primaire ;
- Le taux d'achèvement au primaire ;
- Le taux d'abandon au primaire ;
- Le taux de redoublement au primaire ;
- Le rapport filles et garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur;
- Le ratio élèves classes au secondaire ;
- Le taux d'alphabétisation ;
- La part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat

Pour évaluer le niveau de l'éducation, on analysera le taux brut de scolarisation dans les différents niveaux d'enseignement et le taux de fréquentation au préscolaire.

Le taux brut de scolarisation au primaire est le rapport entre l'effectif global de l'enseignement primaire en année (n) x100 et la population scolarisable (enfants âgés de 6 à 11 ans) en année (n). Au secondaire ce sont les enfants âgés de 12 à 18 ans en année (n). Au supérieur, ce sont les enfants âgés de 19 à 23 ans en année (n).

L'affectation budgétaire pour l'éducation évolue en "dents de scie", le règlement des crédits affectés suivant de ce fait cette tendance. Par ailleurs, la dotation n'est pas toujours entièrement consommée.

Au Gabon, le déficit en enseignants tant au primaire qu'au secondaire reste inquiétant. Plus de la moitié des écoles des grands centres urbains fonctionnent encore à mi-temps et les effectifs varient autour de 70 à 150 élèves par classe, entraînant une baisse du niveau général d'instruction.

La répartition des effectifs au supérieur avec 80% à l'Université Omar BONGO (UOB), dont 60% en Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) et en Faculté des Sciences Economiques (FDSE). La FLSH absorbe 40% des effectifs et l'Université des Science de Santé (USS) 10%. En terme d'échecs, l'on enregistre : 21% en FLSH, 16,5% à L'USS et 5% en FDSE.

Le ratio élève/enseignant était de 59 élèves, en moyenne pour un enseignant de 2000 à 2005 au primaire. Au secondaire, le ratio élèves/enseignants oscille entre 42 et 53 élèves par enseignant pour la même période. Au supérieur, l'effectif avoisinait 600 enseignants en 2005, avec un taux d'encadrement de 16 étudiants pour un enseignant à l'UOB et 09 à l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM).

De 2000 à 2005, la moyenne est de 50 élèves par classe dans le primaire. Mais elle varie d'une région à l'autre. A Libreville et à Port-Gentil, la moyenne est de 85 élèves par classe tandis que dans les zones rurales, elle peut être d'une dizaine d'élèves par classe. Faute de donnée, cela n'a pu être possible dans le secondaire et le supérieur.

Le taux de réussite au Baccalauréat (BAC) s'améliore avec la création des centres d'examen à l'intérieur. Toutefois, on note un faible nombre de candidats des séries scientifiques et une progression de réussite au BAC technologique.

4. Indicateurs pour l'emploi

Quoique constituant un indicateur purement macro-économique, l'emploi n'en reste pas moins un de repères qui sauvegardent la dignité de l'être humain et apportent un plus à son bien-être, de par l'autonomie financière qu'il lui procure. De ce fait, il remplit ici pleinement son rôle de facteur favorisant de progrès.

L'Etat dans le secteur public, sous l'impulsion des Ministères de l'Education Nationale, de la Santé et de la Défense Nationale redevient pourvoyeur d'emploi. En revanche dans les sociétés, il régresse à cause de la privatisation des structures parapubliques. Les créations d'emploi dans les sociétés privées restent très faibles.

Toutefois, du point de vue sectoriel, le tertiaire marchand reste le moteur principal de l'emploi. Dans les secteurs primaire et secondaire, l'emploi est à la baisse. Cette embellie de poste à un effet sur la masse salariale tant des administrations que des sociétés (privées et parapubliques).

L'emploi dans le secteur moderne stagne quasiment entre 2000 et 2005. Mais cette situation masque des disparités entre le secteur privé, parapublic et le service public. L'emploi dans le secteur privé et parapublic enregistre une baisse continue.

En revanche, le secteur public, emploie 58813 Agents alors que les effectifs des sociétés baissent de 2,2% pour se situer à 53695 personnes. Dans ce contexte, le taux de chômage est estimé à 20,4%.

L'emploi dans le secteur public augmente de 3,6% par rapport à l'année précédente, sous l'impulsion des recrutements dans les administrations sociales (+ 12,5%), économiques (+ 12,7%), dans les administrations générales (+ 1,9%) et de l'éducation (+4,2%). De même, la main-d'œuvre non permanente de l'Etat s'accroît de 1,2 %.

En revanche, les effectifs des administrations de développement régressent de 14,6%.

Les demandes d'emploi varient selon la qualification, l'âge et le sexe. En 2005, plus de 60 % des demandeurs d'emploi, dont 65% sont des hommes, ont un niveau d'études secondaires. Il faut cependant souligner que ces demandes d'emploi concernent davantage la tranche d'âge de 25 à 34 ans.

En 2005, le plus grand nombre d'offres d'emploi provient des secteurs : "Services 36%", "Bâtiment" et "Industrie" dans une moindre mesure (autour de 14%).

La population active du Gabon se situerait à 450.000 personnes, dont 368.000 travailleurs et 82.000 chômeurs. La demande d'emploi est plus forte à Libreville la capitale du Gabon, avec 1918 inscrits représentant 70,9% de l'ensemble des demandes d'emplois.

La demande d'emploi masculine est dans l'ensemble plus importante (64,3%) que celle des femmes (35,7%).

Selon l'Office National de l'Emploi (ONE), la demande de travail des hommes correspond à :

- 63,9% des inscrits à Libreville ;
- 65,5% à Port-Gentil, deuxième ville du pays, considérée comme le poumon économique local

Celle des femmes représente pour sa part :

- 36,1% à Libreville ;
- 34,5% à Port-Gentil.

La demande d'emploi présente essentiellement les caractéristiques suivantes :

- les jeunes âgés de 25 à 34 ans, représentent 70,3% des inscrits, avec comme répartition :
 - . 73,3% à Libreville ;
 - . 62,8% à Port-Gentil

5. Indicateurs de Cadre de vie

➤ La proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable

En collaboration avec les Laboratoires des Universités locales, et au vu des enquêtes de développement social, des statistiques peuvent être recueillies sur les périodes de 3-5 ans maximum sur l'ensemble du territoire pour s'inquiéter ou non de la tendance de l'évolution de cet indice.

➤ La proportion des ménages ayant accès à l'électricité

Dans les mêmes circonstances, sous la supervision des enquêtes économiques et sociales, pareille organisation pourrait être entreprise dans le souci particulier qu'est l'accès aux commodités d'usage que procure l'électricité.

Au moment où la très grande majorité (> 70%) de la population vit en milieu urbain, ces commodités sont rentrées largement dans les mœurs et s'avèrent d'un recours quasiment banal et vulgarisé.

➤ La proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement

Ici transparaissent les problèmes d'hygiène et de salubrité dont on connaît la dimension, au regard de l'ampleur qu'ils prennent dans les quartiers sous intégrés qui abritent généralement le plus grand nombre de population en ville.

Traiter de ce volet revient implicitement à prévenir contre les risques de pathologie endémique in situ et requérir comme préalable à toute occupation d'espace à habiter, des notions aussi bien en santé publique qu'en éducation civique.

Les enquêtes d'habitat relatives à ces préoccupations se dérouleraient tous les 5 ans, en mettant plus l'accent en agglomération urbaine.

➤ **Le nombre de logements sociaux construits**

Indicateur symbolique s'il en est, parcequ'il est révélateur de la volonté politique de faire bénéficier de toujours plus de confort à plus de population à revenus modestes, avec l'exigence d'une qualité de l'habitat qui exige plus d'attention à l'endroit des familles monoparentales, nombreuses ou tout simplement précaires, en l'occurrence.

Les relevés servant de support à cette forme de solidarité peuvent émaner de l'Administration et être tenus à jour chaque année en répertoriant les besoins en déficit de logements, pour opérer des ajustements sur le plan national, sous le contrôle de la Société Nationale Immobilière (SNI) et de la Direction Générale de l'Habitat (DGH).

➤ **La proportion de la population ayant accès à une sécurité d'occupation de logement**

Tous les 5 ans, un inventaire des litiges nés de l'occupation des logements sera dressé, pour stigmatiser les manquements du système, le niveau de diffusion du droit attaché à la propriété ou à la location, pour garantir aux parties le minimum de sécurité en la matière.

D'autant que les usages locaux jusqu'ici privilégient la formule de gré à gré dans les cessions ou les locations de propriété, au détriment du bail, du titre de propriété, de tout autre contrat ou du passage devant un officier ministériel, fragilisant un peu plus le filet de protection qui peut être envisagé pour les populations les plus exposées.

Au total, on peut considérer que tous ces indicateurs se recourent dans la seule problématique du niveau de l'accès du plus grand nombre aux services minima de base, ainsi que le présentent les différents questionnaires des identifications du bien être que les multiples enquêtes de terrain dévoilent.

6. Indicateurs pour la communication et l'information

La percée des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) influence dorénavant la consommation des outils qui y sont rattachés, dans la plupart des ménages, avec leur ascendant assez prononcé pour le poste téléviseur et le téléphone portable.

De ce fait, un curseur peut être utilisé qui cernerait **le pourcentage de ménages disposant d'un poste TV** dans une périodicité de 5 ans, sur le plan provincial, urbain et rural.

Ce recensement s'effectuerait à l'aide une fois de plus des laboratoires de cartographie et de géographie des Universités, à la source d'enquêtes économiques diligentées par les services compétents de l'Etat.

De même, il peut être aussi établi **le nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants** sous le contrôle des relevés administratifs, avec le concours des Opérateurs de téléphonie mobile, le tout sous l'arbitrage de l'Autorité locale de régulation du secteur.

Dans un cas comme dans l'autre, ces exercices permettent de mesurer le seuil de pénétration de ces technologies dans les habitudes de consommation des ménages, avec à l'esprit, la facilitation de l'accès et le caractère d'utilisation aisée des équipements correspondants.

En revanche, il ne nous est pas apparu pertinent de retenir dans le même registre **le pourcentage de ménages disposant d'un ordinateur** ainsi que **le nombre d'abonnés au téléphone fixe pour 100 habitants**, de par la population relativement marginale des utilisateurs de ces deux types de technologie, en proportion de la population globale ciblée par les habitudes de consommation courante.

7. Indicateurs pour les infrastructures

Sous cette rubrique, peuvent être retenues cinq indications qui nous ont semblé comme étant les plus importantes et particulièrement évocatrices dans le cas présent, à savoir :

- **le linéaire de routes nationales bitumées ;**
- **le linéaire de routes bitumées réhabilitées ;**
- **le linéaire de routes en terre réhabilitées ;**
- **le nombre de marchés ruraux créés ;**
- **la part du budget de l'Etat affectée à la réalisation des routes.**

Toutes ces indications peuvent s'observer à partir de relevés administratifs également, chaque année, sur l'ensemble du pays, sous la supervision du Département des Travaux Publics.

Moins que le nombre de marchés ruraux créés qui semblent plus relever des initiatives des Collectivités locales, les autres indicateurs nous paraissent primordiaux à plus d'un titre.

En effet, les linéaires de routes, toute nature confondue, situent le degré d'ouverture des biens et des personnes au marché national à la seule liberté de déplacement, selon le privilège accordé par le mode de transport par voie terrestre.

Tout comme ils renvoient à favoriser les échanges de tout genre entre les localités de tout le pays et leur desserte en toute circonstance, aussi bien intra muros que vis-à-vis de l'extérieur pour garantir les flux commerciaux ou d'agrément et en particulier vers les destinations étrangères dans lesquelles le Gabon n'a pas toujours d'avantages comparatifs pour améliorer sa balance de paiement.

Quant à la part du budget consacrée aux infrastructures, elle dénote de l'attention ou non que le Gouvernement affiche pour cette politique sectorielle qui nécessite souvent des allocations conséquentes d'une bonne partie du budget d'investissement en terme d'équipements et de travaux.

Ici peut être plus qu'ailleurs, l'Assemblée nationale est à mettre à contribution, pour interpellier le cas échéant le Gouvernement, sur les moindres reculs dans le domaine, à partir de ses arbitrages, sur la base des constats par eux dressés à chacune des tournées de parlementaires dans les circonscriptions électorales, et à l'échéance capitale de la confection de la loi de finances

8. Indicateurs de Gouvernance

La perception d'ensemble renvoyée à l'opinion publique par l'action des Institutions ou de l'Administration d'une manière générale dans la marche du pays, découle d'une appréciation d'ambivalence assez troublée et contrastée à tout point de vue.

En effet, une partie des citoyens l'arrime à la vertu qu'elles sont censées décliner sous le prisme de la stabilité générale du pays et du respect du contrat social qui lie la nation toute entière à la notion de l'Etat.

Pourtant, à rebours de cette opinion, une forte majorité de personnes se retrouvent dans le procès qui leur est fait de la pléthore de leur nombre quand certains n'évoquent pas tout simplement l'inutilité de certaines d'entre elles.

De ce point de vue, les récriminations récurrentes se rapportent souvent à ces considérations principales, à savoir :

- le scepticisme sur la justesse de la mise en place de certaines Institutions et Administrations, qui pose en filigrane le problème de l'opportunité de leur création ;
- le mode de désignation des membres qui les composent, sous l'angle de la qualité de ceux-ci, de leur nombre et du respect du genre ;
- le caractère budgétivore de ces différents Organes, en considération de leur coût sur le budget de l'Etat avec l'intendance qui est le leur ;

- l'attribution des postes de fonctions basée très souvent sur des considérations claniques ou ésotériques ;
- la lourdeur connue de leur fonctionnement, aussi bien sur l'outil que sur leur organigramme, dégrisant de ce fait la lisibilité de leur action et leur apport attendu en termes de consolidation de l'Etat.

Cela étant, ce tableau mitigé peut donner lieu à amélioration, pour autant qu'il puisse se trouver des orientations pour infléchir la tendance, lesquelles orientations s'inspireraient pour beaucoup d'un certain nombre d'indicateurs suscitant des repères de base qui en constitueraient en fait le référent en terme de gouvernance, mais surtout dans l'optique du développement

➤ **La notion de l'efficience dans les Institutions**

La recherche de cet idéal s'articulerait sur plusieurs axes avec en premier lieu un accroissement des pouvoirs dévolus au Contrôle d'Etat pour confronter la composition de ces Administrations avec les besoins réels en tous genres qui cadreraient ainsi avec leur objet social.

Ainsi pourrait-on ajuster le nombre d'Institutions selon leurs missions, pour éviter des conflits de compétence et de la redondance dans les attributions tout simplement.

On esquisserait un ratio selon la taille, la population et le budget du pays, en s'inspirant de ce qui se fait chez ceux qui se trouvent être en même temps les bailleurs de fonds de notre pays. Cette utilité pourrait se mesurer à l'aune de la pertinence avérée que les objectifs à atteindre donnent des résultats à évaluer a posteriori.

De même, on pourrait déterminer le nombre de personnes effectivement utiles pour la mission que remplit telle ou telle Institution car malheureusement, il est de notoriété publique que l'absence d'objectifs et de résultats a contribué jusqu'ici à déteindre l'image que l'on se fait de ces entités.

Le mode de désignation des membres dans les Institutions d'élus à titre de comparaison, reposerait sur des critères démographiques pour conforter la légitimité dont ils se prévalent, avec le schéma suivant : **1 élu / nombre d'habitants** et confèrerait ainsi plus de cohérence sur les bancs des hémicycles.

➤ Les coûts de la bureaucratie

La bureaucratie telle qu'elle est ressentie négativement découle le plus souvent de la structuration de la machine administrative qui, dans son dispositif actuel, limite l'action des unités au seul respect de la législation et de la réglementation.

Au contraire, elle devrait s'inscrire dans une démarche de performance qui privilégie l'esprit d'équipe, ce qui présuppose une inversion du tout au tout, des rapports entre supérieurs hiérarchiques et leurs agents.

Cela se traduirait par l'instauration de la délégation de signature, l'allègement du circuit des compétences, pour déboucher sur une évaluation périodique non plus des seules réalisations individuelles, mais la performance de tout un service.

A cet égard, il est loisible d'imaginer que soit conçu un guide d'observation par unité administrative qui effectuerait des visites de terrain à la recherche permanente de la confiance et de la compréhension mutuelle de la nécessité des réformes, pour que toutes ces dispositions s'inscrivent dans un esprit de participation collective.

Il paraît logique d'initier les fonctions de hiérarchie en rapport avec les projets de loi organique qui président à l'émanation des Administrations, sous une formule de corrélation qui serait bâtie sur un modèle : **1 Directeur Général pour au moins 4 directions, 1 Directeur pour au moins 4 services**, etc. Ce qui se traduirait par des économies d'échelle, tout en réduisant la voilure générale de l'organigramme.

➤ **La transparence / l'opacité de la réglementation**

La problématique ici renvoie à l'un des critères que sous-tend la gouvernance dont le contenu principal consiste à privilégier l'intérêt général et à rendre compte pour juguler l'impunité, à défaut de l'éliminer totalement. L'opacité qui lui est antinomique couvre toute entreprise frappée du sceau de l'illicite.

De ces observations, le seul levier à même d'être actionné resterait l'édition d'un manuel de procédures qui reprendrait explicitement toutes les conditions d'exercice dans l'Administration pour les exigences qui supposent intégrité, respect de la déontologie, etc.

Ce manuel émanerait des Inspecteurs des Affaires Administratives assermentés qui verseraient aux utilisateurs non seulement le fruit de leur expérience, mais également feraient passer le message de la probité qui est l'attente majeure du processus.

Dans cette optique, cela suppose de multiples pré-requis dont les plus significatifs paraissent être les suivants :

- la mise en place d'une Administration publique véritablement au service des usagers ;
- la mise en place d'un environnement juridique et judiciaire garantissant la sécurité des actes ;
- la promotion d'une culture de responsabilité ;
- le renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

➤ **Les délais de la justice civile**

Cette thématique constitue le baromètre par excellence du niveau de cohésion sociale et le référent objectif de l'égalité des citoyens devant la loi. Tout autant la manière aussi bien que les délais dans lesquels elle est rendue procède de la justesse de son fondement.

A ce titre, les insuffisances, la lourdeur et le sentiment d'inéquité qui ont cours à tort, jettent nécessairement du discrédit sur ce pan institutionnel de l'organisation sociale.

Certes, on peut évoquer le progrès déjà réalisé pour contourner l'engorgement des dossiers auprès des tribunaux, du moins en matière commerciale, pour constater l'instauration d'une instance d'arbitrage ne relevant pas du juge qui instaure l'arrangement amiable et débouche par voie de fait sur une avancée significative en matière de délais de traitement de plaintes.

Pour corriger cet état de choses, le contenu de la formation des magistrats et leur nombre en quantité suffisante serviraient de base à toute solution d'amélioration. Par cette approche, on peut envisager de proposer le suivi des dossiers sur la base d'un rapport : **dossiers traités / 100 justiciables**.

Ainsi fait, les magistrats seraient insérés dans la profession, sous la formule des standards internationaux qui instituent sous la forme d'un quota : **nombre de magistrats / nombre de Chambres par Cour**.

➤ **La discrimination sociale**

Pour autant qu'elle soit proscrite par la Constitution, elle persiste à perdurer, aussi bien dans les esprits que dans la pratique quotidienne, singulièrement en ce qui concerne le genre, la race ou la religion intervenant ici de manière marginale.

La floraison des ONG locales qui se cristallisent sur la question est indéniable, situation qui débouche pratiquement sur une sorte d'observatoire des faits discriminants, avec quasiment les mêmes plaidoyers d'égalité de sexe et d'égalité de chance pour tout genre.

Ces ONG recensent les incidents, reçoivent les plaignants, stigmatisent le problème auprès du Gouvernement et du Parlement et plus largement disposent d'un panel de discriminations qui peuvent être répertoriées, inventoriées et exploitées pour en tirer une évolution significative du phénomène.

De cette façon, on peut ainsi se faire une opinion des causes, du domaine, de la dimension sociale de l'objet et de son degré d'imprégnation dans la vie collective.

A titre d'exemple, les femmes comptent pour plus de la moitié de la population globale du pays, alors que dans le même temps, elles n'occupent pas suffisamment l'espace public.

Elles ne représentent ainsi que 20% des membres du Gouvernement et le **pourcentage du nombre de femmes députés** est réduit à peine à 15% des membres de cette Chambre du Parlement censée représenter la nation au suffrage universel direct.

Ce paradoxe frappant constitue un révélateur fort du décalage dans la prise de conscience, aussi bien au sein des Partis politiques qui épouseraient une fois pour toutes le principe de parité en interne, mais aussi plus largement au travers de la société civile et surtout de l'Etat.